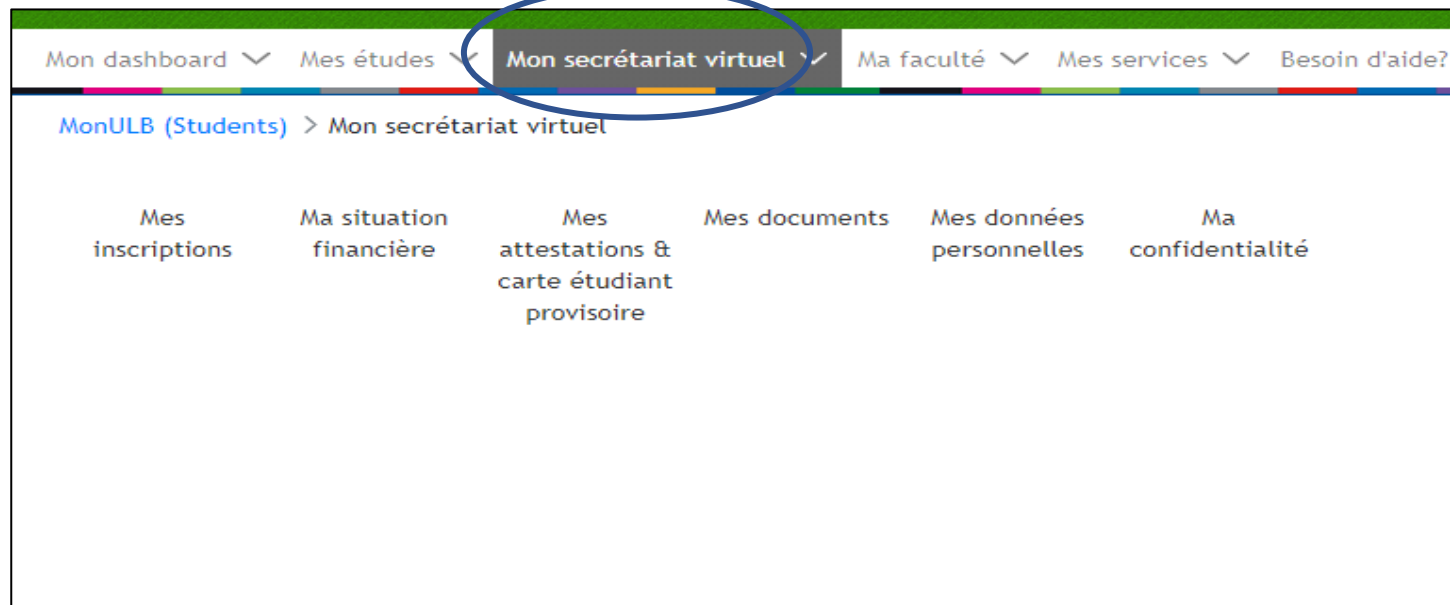


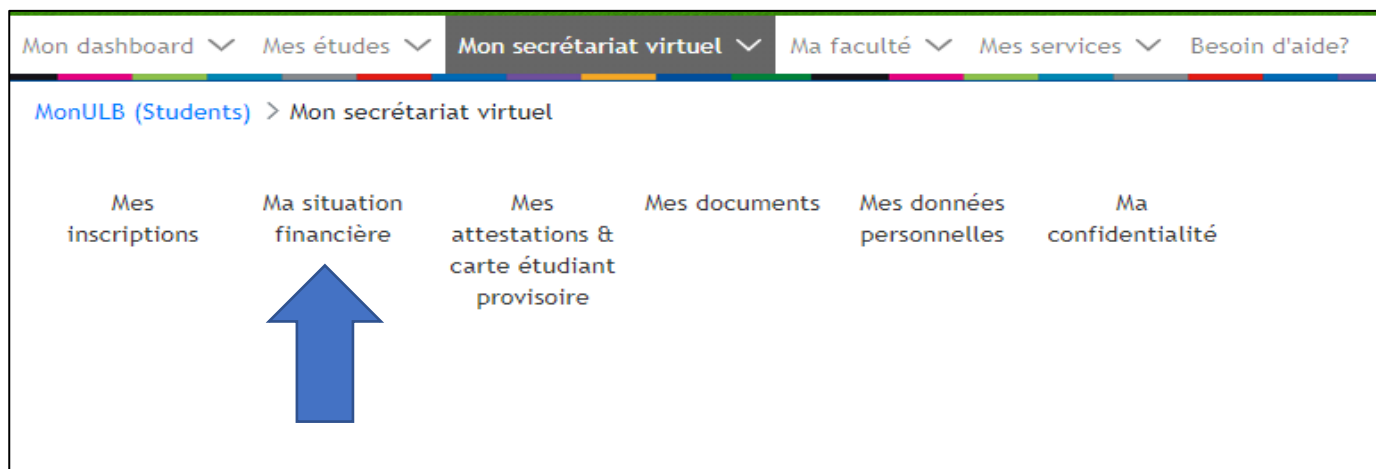
Comment introduire une demande de réduction de minerval suite à une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Il faut tout d'abord vous connecter à votre portail Mon ULB :

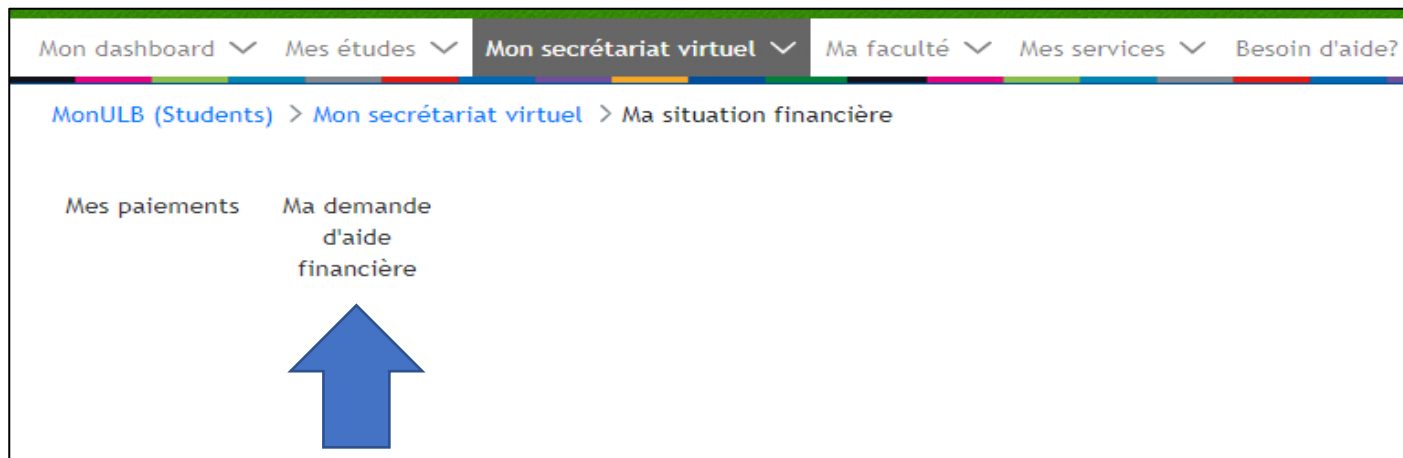
Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »



Cliquer sur « ma situation financière »



Cliquer sur « ma demande d'aide financière »



Cliquer sur « dans mes frais d'inscriptions (minerval) »

Menu de Navigation

- Mes inscriptions
- Ma situation financière
 - Mes paiements
 - **Ma demande d'aide financière**
 - dans mes frais d'études
 - dans mes frais d'inscriptions (minerval)
- Mes attestations & carte étudiant provisoire
- Mes documents
- Mes données personnelles
- Ma confidentialité

Ma demande d'aide financière

Le traitement des dossiers se fera à partir du 24 Août 2020

Le Service Social Etudiants (SSE) est ouvert à tous les étudiants et peut vous venir en aide :

- **Dans mes frais d'études** : je souhaite bénéficier d'une aide financière de la part de l'ULB dans les différentes dépenses qu'engendrent les études universitaires (exemple : transports, logement, support de cours,...)
- **Dans mes frais d'inscriptions (minerval)** : je souhaite bénéficier d'une réduction dans mes frais d'inscriptions.

Menu de Navigation

- Mes inscriptions
- Ma situation financière
 - Mes paiements
 - Ma demande d'aide financière
 - dans mes frais d'études
 - dans mes frais d'inscriptions (minerval)
- Mes attestations & carte étudiant provisoire
- Mes documents
- Mes données personnelles
- Ma confidentialité



Réduction de minerval – Nouvelle procédure pour l'année académique 2020-2021

Si vous avez effectué une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que vous souhaitez la gratuité du minerval, téléchargez le document de preuve (accusé de réception ou recommandé postal) dans le cadre « I ». Le Service Social étudiants pourra vous octroyer provisoirement la gratuité des frais d'inscription.

Une fois la procédure finalisée, veuillez envoyer un mail à Reduction.Minerval@ulb.be en y mentionnant, votre nom et prénom ainsi que votre numéro de matricule.

Sans ce mail de votre part, aucun traitement ne sera effectué.

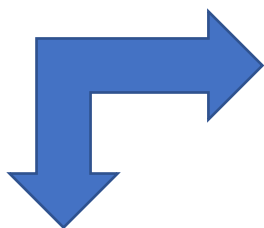
Si vous souhaitez que le Service Social analyse votre dossier pour une réduction de vos frais d'inscription et pour une demande de gratuité de support de cours, nous vous renvoyons vers la procédure de [demande d'aide financière](#).

Lorsque vous aurez finalisé la procédure de demande d'aide financière et obtenu un rendez-vous avec une assistante sociale, vous serez informé de toutes les aides auxquelles vous avez droit.

1. Allocation d'études

Vous avez introduit une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne ([Site Minerva](#)) :

- | | |
|---|---|
| ✓ Attestation bourse FWB(Document bien reçu, Merci !) |    |
| ✓ Confirmation bourse FWB |  |
| ✓ Document de recours |  |



Veillez télécharger votre accusé de réception de la Fédération Wallonie-Bruxelles OU recommandé postal dans l'espace « attestation bourse FWB et, comme indiqué, envoyer un mail à reduction.minerval@ulb.be afin que votre dossier soit traité.

Lorsque vous aurez reçu la réponse définitive positive ou négative, veuillez télécharger la notification dans « confirmation bourse FWB » et suivre la même procédure en envoyant un mail.

SANS MAIL DE VOTRE PART, AUCUN TRAITEMENT NE SERA EFFECTUE